

Conseil d'administration Séance du 10 mars 2021

Délibération n° 2021-03

Remplacement d'un membre du deuxième collège à la commission des finances et de l'audit

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-03 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** l'arrêté du 1^{er} mars 2021 portant nomination au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité NOR : TREL2105280A ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

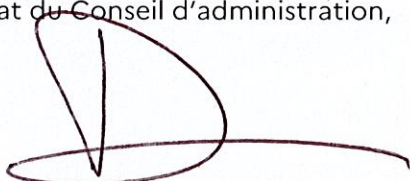
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Monsieur Antoine d'Amécourt est nommé membre titulaire de la commission des finances et de l'audit, en tant que représentant du deuxième collège, en remplacement de Monsieur Benoît de Rodellec.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'D' with a vertical line through it, followed by a horizontal stroke that extends to the right.

Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'B' with a horizontal stroke at the top, followed by a vertical line and a small flourish at the bottom.

Thierry BURLOT